



## Le terrorisme

Le terrorisme sous toutes ses formes constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. INTERPOL a désigné la lutte contre le terrorisme comme un domaine d'action prioritaire et a engagé d'importants moyens pour soutenir les pays membres dans les efforts qu'ils déploient pour protéger leurs citoyens des différentes formes que revêt le terrorisme – bioterrorisme, armes à feu et explosifs, attentats contre l'aviation civile, terrorisme maritime, armes de destruction massive.

INTERPOL recueille, stocke, analyse et échange avec ses pays membres des informations sur des individus et des groupes soupçonnés d'activités terroristes par l'intermédiaire de I-24/7, son système mondial de communication policière sécurisée. L'Organisation coordonne par ailleurs la diffusion de messages d'alerte et de mise en garde au moyen d'outils bien spécifiques tels que son système de notices internationales de différentes couleurs.

### Le Groupe Fusion

Le Groupe Fusion (FTF) joue un rôle de premier plan au regard des activités INTERPOL de lutte contre le terrorisme. Créé en 2002, ce groupe aide les pays membres à enquêter sur les affaires liées au terrorisme selon une approche multidisciplinaire. Il a pour principales missions d'identifier les membres d'organisations se livrant à des activités terroristes au niveau international et de constituer une base de données interrogeable sur les terroristes recherchés ou présumés. Fin décembre 2009, 121 pays membres participaient aux activités en matière de terrorisme, avec 218 officiers de contact formant un réseau mondial de spécialistes dans ce domaine.

Six projets régionaux ont été mis sur pied, chacun d'eux étant coordonné par un spécialiste en matière de lutte contre le terrorisme pour la région correspondante :

- Projet Al Qabdah (Moyen-Orient et Afrique du Nord),
- Projet Amazon (Amérique centrale et du Sud),
- Projet Baobab (Afrique orientale, occidentale et australe),
- Projet Kalkan (Asie centrale et du Sud),
- Projet Nexus (Europe),
- Projet Pacific (Asie du Sud-Est et îles du Pacifique).

Ces projets ont pour but : d'identifier les groupes terroristes et leurs membres opérant dans une région donnée ; de solliciter, de recueillir et d'échanger des informations et des renseignements ; d'apporter un appui en matière d'analyse ; de renforcer la capacité des pays membres à faire face à la menace du terrorisme ; et de recenser les officiers de contact des pays membres afin de pouvoir solliciter leur concours.

Chaque projet donne lieu à une réunion de travail annuelle. Ces réunions, qui portent essentiellement sur des aspects opérationnels, rassemblent des spécialistes en vue de leur permettre d'échanger des informations, d'examiner les tendances et les problèmes qui se posent dans leurs régions respectives et de se pencher sur des études de cas. Les groupes de travail constituent une base solide à partir de laquelle il est possible de lancer des enquêtes spécialisées ainsi que de démanteler des réseaux terroristes et de procéder à des arrestations.



### *Assistance opérationnelle et outils*

INTERPOL prête également assistance à ses pays membres en cas d'attentat terroriste : après un attentat, les pays membres ont en effet la possibilité de demander l'intervention d'une Cellule de crise INTERPOL (IRT), qui peut fournir sur place et en liaison avec le Secrétariat général toute une gamme de services d'appui en matière d'enquête et d'analyse, à savoir :

- la publication de notices internationales concernant des terroristes en fuite ;
- l'interrogation du fichier informatisé des empreintes digitales ou des passeports présumés faux ;
- la mise à disposition de compétences spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- la coordination des opérations d'identification des victimes en faisant appel à un vaste réseau international de spécialistes et de laboratoires.

Par ailleurs, la Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations Unies a été créée en 2005 pour alerter les pays membres concernant des individus et des entités associés à Al-Qaida et aux Taliban figurant sur la liste du Comité 1267 du Conseil de sécurité, ainsi que pour aider les pays à appliquer les sanctions prévues, à savoir gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes. Fin décembre 2009, plus de 350 individus et entités visés par des sanctions de l'ONU figuraient sur le site Web d'INTERPOL.



[www.interpol.int](http://www.interpol.int)

#### *Coordonnées*

Courrier électronique : [info@interpol.int](mailto:info@interpol.int)

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.